

 <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p>Bureau Communautaire du 16 octobre 2024</p>	<p>Compte-rendu succinct</p>
---	--	---

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 octobre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire à Etampes à 7h30, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Présents : Madame et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Bernard DIONNET, Guy CROSNIER, Jean PERTHUIS, Huguette DENIS, Yves VILLATE, Grégory COURTAS, Michel ROULAND, Dominique LEROUX, Nicolas ANDRÉ, Franck MARLIN, Michaël MÉRIGOT, Éric MEYER.

Excusés : Monsieur Guy DESMURS, Madame Christelle DELOISON (pouvoir à Johann MITTELHAUSSER).

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROULAND.

1. Aide communautaire d'aménagement et de développement - Commune de BOUVILLE

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment celles de l'article L. 5211-18,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-104 du 30 septembre 2024 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et notamment en matière d'Aides Communautaires d'aménagement et de développement,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2022-136 du 15 décembre 2022 approuvant le pacte financier et fiscal 2023-2026,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-008 du 5 février 2024 approuvant le montant des Aides communautaires pour 2024,

CONSIDÉRANT le dossier présenté par la commune de Bouville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER la demande n° 2 d'Aide communautaire 2024 d'Aménagement et de Développement présentée par la Commune de Bouville pour un montant de 4 123,40 € selon le détail suivant :

Investissement	Dépenses éligibles HT	Autre Subvention	%	ACAD CAESE	%	Fonds Propres	%
Remise en état de 2 mares au centre de la commune	2 300,00 €	- €	- %	1 150,00 €	50,00%	1 150,00 €	50,00%
Mise en sécurité de l'extension du commerce avec la pose d'un rideau métallique	2 550,00 €	- €	- %	1 275,00 €	50,00%	1 275,00 €	50,00%
Installation électrique de l'extension du commerce de	1 188,00 €	- €	- %	594,00 €	50,00%	594,00 €	50,00%
Raccordement des radiateurs à un système de commande	2 208,00 €	- €	- %	1 104,40 €	50,02%	1 104,40 €	50,02%
Total	8 246,00 €	- €	-	4 123,40 €	-	4 123,40 €	-

DE DIRE que le solde de l'aide communautaire s'élève à 3 231,60 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat d'Aide communautaire d'Aménagement et de Développement ainsi que les actes afférents.

2. Aide communautaire d'aménagement et de développement - Commune de ROINVILLIERS

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment celles de l'article L. 5211-18,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-104 du 30 septembre 2024 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et notamment en matière d'Aides Communautaires d'aménagement et de développement,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2022-136 du 15 décembre 2022 approuvant le pacte financier et fiscal 2023-2026,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-008 du 5 février 2024 approuvant le montant des Aides communautaires pour 2024,

CONSIDÉRANT le dossier présenté par la commune de Roinvilliers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER la demande n° 1 d'Aide communautaire 2024 d'Aménagement et de Développement présentée par la Commune de Roinvilliers pour un montant de 2 462,00 € selon le détail suivant :

Investissement	Dépenses éligibles HT	Autre Subvention	%	ACAD CAESE	%	Fonds Propres	%
Décapage et revêtement de la route Ezerville limite Ansonville	48 545,00 €	- €	-%	2 462,00 €	5,07%	46 083,00 €	94,93%
Total	48 545,00 €	- €	-	2 462,00 €	-	46 083,00 €	-

DE DIRE que le solde de l'aide communautaire s'élève à 0,00 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat d'Aide communautaire d'Aménagement et de Développement ainsi que les actes afférents.

3. Convention de résidence artistique entre la CAESE et l'association Le Cabaret des Oiseaux

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 n°CA-DEL-2024-104 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et notamment en matière de d'approbation de convention de résidence ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne de continuer à proposer une programmation culturelle variée et innovante ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la résidence artistique petite enfance de la compagnie « Sous le sabot d'un cheval », portée administrativement par l'association Le Cabaret des Oiseaux, est programmée pour 8 mois à compter de novembre 2024, sur le territoire de l'Étamais Sud-Essonne ;

CONSIDÉRANT que ce partenariat doit faire l'objet d'une convention de résidence afin de définir les objectifs, les axes d'intervention et les responsabilités de chacune des parties ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention de résidence artistique, ci-après annexée, entre l'association Le Cabaret des Oiseaux et la CAESE ;

D'APPROUVER la participation financière, de la CAESE d'un montant de cinq mille euros (5 000,00 €) net de taxes, destinée à la mise en œuvre de six représentations du spectacle « мек » destiné au très jeune public et d'actions d'éveil artistique et culturel, au sein d'établissements Petite Enfance de la CAESE, de novembre 2024 à juin 2025 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8h00

Fait à Étampes, le 16 OCT. 2024



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER